Année 1949. — N° 30. Le Numéro : 5 francs. Samedi 21 Mai 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 31e SEANCE

Séance du Vendredi 20 Mai 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Afrique équatoriale française. — Annulation d'une délibération du Grand Conseil. — Demande de débat sur une question orale.
3. — Renvois de propositions à une commission.
4. — Madagascar. — Situation politique. — Discussion d'une proposition. — Renvoi de la suite de la discussion.
5. — Fixation de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. DIOP BABAKAR
vice-président.

(*La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.
Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 mai 1949 a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?

M. Darlan. Monsieur le président, je demande la parole sur le procès-verbal.

M. le président. La parole est à M. Darlan.

M. Darlan. Mon ami M. Mamadou Coulibaly, en expliquant hier le vote du rassemblement démocratique africain, a déclaré que notre groupe voterait l'ensemble du projet de loi présenté par le Gouvernement sur la réunion des trois Ky.

En raison de la politique gouvernementale actuelle — qui s'est traduite en Cochinchine par une guerre fratricide, aussi sanglante que ruineuse, en Afrique noire par la violation systématique de la Constitution, par une féroce oppression colonialiste — le groupe du rassemblement démocratique africain ne croit pas devoir suivre le Gouvernement et remplace en conséquence son vote par une abstention volontaire.

M. le président. Acte est donné de votre observation.
Il n'y a pas d'autres observations ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — ANNULATION D'UNE DELIBERATION DU GRAND CONSEIL

Demande de débat sur une question orale.

M. le président. Je dois faire connaître à l'Assemblée que j'ai été saisi par le président du groupe du mouvement républicain populaire d'une demande de débat applicable à une question orale de M. Sousatte, qui demande à M. le ministre de la France d'outre-mer les raisons pour lesquelles la délibération n° 101-48 en date du 28 octobre 1948, du grand conseil de l'Afrique équatoriale française, a été annulée par le conseil d'Etat sur la proposition de M. le ministre de la France d'outre-mer.

Conformément à l'article 86 du règlement, la conférence des présidents sera appelée à examiner cette demande de débat et à soumettre à l'Assemblée des propositions concernant la suite à donner.
(*Assentiment.*)

— 3 —

RENVOI DE PROPOSITIONS A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance du 30 juin 1948, l'Assemblée avait renvoyé à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, la proposition n° 332 tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du statut des vétérinaires du cadre général aux « vétérinaires africains » exerçant les mêmes fonctions que les Européens.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales demande que cette proposition soit renvoyée pour le fond, à son examen.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

Dans sa séance du 2 mars 1949, l'Assemblée avait renvoyé à la commission des affaires financières, la proposition n° 59 de M. Lapart tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les pensions d'ancienneté consenties dans l'Union française par les caisses locales de retraites.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales demande que cette proposition soit renvoyée, pour le fond, à son examen.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 4 —

MADAGASCAR. — SITUATION POLITIQUE

Discussion d'une proposition. Renvoi de la suite de la discussion.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Sarraut et des membres de la commission de politique générale et de la mission d'information à Madagascar, tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte de la gravité de la situation politique, économique et sociale à Madagascar.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Zinsou, *rapporteur de la commission de politique générale.* Mesdames, messieurs, votre commission de politique générale a fait sien le rapport de la mission d'information à Madagascar.

Ce rapport présente les observations et les conclusions générales que les membres de cette commission croient devoir formuler au terme de leur séjour dans la grande île.

Sans prétendre avoir épuisé dans la complexité de leurs détails les multiples problèmes qui se sont présentés à leur examen objectif, ils se sont préoccupés essentiellement de dégager la ligne générale des grandes questions permanentes de la solution desquelles dépend, dans l'ordre politique, économique, social et culturel, le développement harmonieux de Madagascar au sein de l'Union française. Le rapport ci-dessous reflète dans l'ensemble le sentiment de la mission. Toutefois, étant donné la diversité d'appartenance de ses membres et leurs scrupules légitimes, il ne peut se présenter sur tous les points comme une manifestation d'unanimité.

Des réserves ont été formulées par les divers membres concernant l'appréciation de certains problèmes et les solutions préconisées.

Certains même ont estimé nécessaire de les préciser en annexe au présent rapport.

La mission, fidèle en cela au mandat reçu de l'Assemblée, tient à souligner que son exposé critique de la situation à Madagascar et de ses remèdes s'inspire du souci primordial de faire œuvre constructive pour le bien supérieur de la communauté franco-malgache et de l'Union française.

Traiter du climat politique, d'un problème politique à Madagascar, c'est inévitablement parler des événements graves et sanglants de mars 1947, de leurs causes, de leurs répercussions, des incidences diverses qu'ils ont eues sur la vie de la grande île.

Un rapport sur un sujet aussi vaste et complexe ne peut, sous peine d'être trop touffu, que se limiter aux points essentiels, aux lignes générales. Nous essayerons de les dégager au maximum. Sans doute, découlant de l'aspect politique du problème malgache de nombreux cas particuliers se posent. Cependant, beaucoup plus que d'un rapport d'ensemble, la plupart d'entre eux relèvent d'interventions que nous devons faire avec l'appui de la commission de politique générale et de l'Assemblée tout entière.

Nous ne retiendrons ici des cas d'espèce que ce qu'il faut pour appuyer nos observations et nos conclusions.

Pas plus qu'il ne s'agit de nous substituer à la justice, ou de nous ériger en juridiction supérieure ou parallèle, il ne peut être davantage question d'ignorer ou d'éluder le sujet crucial : la rébellion. Les causes de cet événement sont nombreuses et variées, souvent interférentes, certaines lointaines, d'autres plus récentes. Nombre d'entre elles n'appartiennent pas uniquement à Madagascar, mais à toute une politique d'inspiration métropolitaine et aussi à des états de fait comme la guerre, la présence étrangère et leurs conséquences. La guerre et ses privations, la réquisition de la main-d'œuvre, le mauvais ravitaillement en produits vivriers et en vêtements, le comportement d'une administration au surplus souvent bien intentionnée mais aussi, hélas, mal inspirée dans certaines de ses décisions et surtout dans leur exécution, l'état déficient des populations les moins évoluées, leur crédulité et leur malléabilité, le sentiment de l'indépendance plus ou moins conscient et plus ou moins vivace chez tous les peuples, l'attrait d'un certain sécessionnisme qui apparaît comme devant garantir, en toutes hypothèses, certains intérêts qui ne sont pas forcément autochtones, les excès oratoires de certaines campagnes électorales, la crispation d'éléments de la colonisation et de l'administration imperméables tant à l'idée de l'inévitable évolution des gens et des choses qu'à celle aussi de l'émancipation sociale, économique et politique progressive, mais continue, des peuples d'outre-mer, tout cela prépara un terrain où une étincelle aurait suffi à faire naître un brasier.

Qui a allumé ? Pourquoi et comment cette étincelle a-t-elle jailli ?

C'est là, malgré l'apparente simplicité ou la clarté de certaines explications, l'un des points de ce drame qui est et demeurera probablement longtemps encore obscur. En effet, réduire comme on l'a fait souvent le drame malgache à la seule solution qui veut que d'ambitieux politiciens rêvant de réinstaurer à leur profit le règne Howa, auraient été seuls responsables de la rébellion, c'est non seulement donner une explication sommaire, mais c'est aussi maintenir par une interprétation spécieuse des obscurités pour aujourd'hui, provocatrices de surprises fatales pour demain.

Soudaine dans son déclenchement, souvent atroce dans ses manifestations, la rébellion a été suivie, au moins dans l'immédiat, d'une répression féroce et sanglante.

Il faut distinguer de cette répression immédiate la pacification consécutive, dont il est juste de signaler au crédit de ses responsables militaires, qu'elle s'est affirmée plus humaine dans ses moyens et dans ses objectifs. De très nombreuses victimes ont payé de leur vie, tant parmi la population européenne que parmi la population malgache.

Le procès, contesté par les uns, représenté par les autres comme l'une des manifestations les plus sereines de la justice française, appelle aussi quelques précisions.

Apparemment on peut conclure, comme certains ne manquent d'ailleurs pas de le faire, qu'il n'y a plus de problème politique malgache, de même qu'à la veille des événements douloureux de mars 1947, il n'y avait, semblait-il, pas de « problème malgache ». Aujourd'hui, l'affirmation paresseuse de la disparition de tous problèmes pourrait réserver de tragiques surprises, car si apparemment le calme est officiellement partout revenu, il n'en reste pas moins vrai que, dans les esprits, le climat d'un réel apaisement est à créer et la confiance à établir.

Le comportement policier, peut-être inévitable en fait à certains moments des événements, est certainement devenu excessif, maladroit et inutile.

N'avoir pas su prévoir hier d'une part, d'autre part risquer de semer aujourd'hui dans les cœurs les ferments de haine qui font les réveils sanglants à échéance indéterminée, mais inéluctable, sont là deux politiques, deux attitudes entre lesquelles il y a place pour la politique de l'Union française.

Il faut résolument et rapidement liquider le passé et construire l'avenir. Liquider le passé, c'est-à-dire rendre la justice non seulement pour les coupables apparents, mais aussi pour tous les coupables, car l'impunité qui serait réservée à certains risquerait d'être une source de tentation et aussi de nouvelles et ténébreuses inspirations dans l'avenir.

Faire la justice non pas en ayant pour seul souci le prestige ou la raison dite « d'Etat », mais rendre la justice simplement, pour la justice. Cela fait, savoir tourner la page du passé et regarder vers l'avenir.

Ceux qui, reconnus non coupables, ont été acquittés devraient pouvoir vivre tranquilles dans la cité. Les mesures d'exception telles que la création du délit d'inaptitude morale ouvrent la voie à toutes les injustices et à tous les abus et doivent être supprimées.

Le problème politique d'avenir à résoudre à Madagascar n'est pas différent de celui qui se pose dans tous les autres territoires d'outre-mer. Une solution équitable lui a déjà été donnée par la Constitution. Appliquer celle-ci, l'appliquer sans réticence, sans arrière-pensée, demeure la voie de la raison et de l'équité.

Le ministre actuel de la France d'outre-mer, après tous ses prédécesseurs, depuis Brazzaville en passant par Alger jusqu'à Paris, a dit un jour à la tribune de cette Assemblée : « L'heure du pacte colonial est terminée, celle de l'Union française commence ».

Il s'agit simplement de faire en sorte que cette déclaration, qui résume la politique de l'Union française, ne puisse plus être mise en doute par quiconque de bonne foi. La France a le droit de condamner ce qui pourrait être un racisme à rebours des populations d'outre-mer, mais il faut pour cela que toute discrimination raciale soit exclue de sa politique dans les territoires d'outre-mer. Dans la colonisation, parfois dans l'administration, certains existent qui ne veulent rien apprendre en même temps qu'ils tiennent à ne rien oublier. Ces éléments incompréhensifs doivent être remplacés. Dans leur immense majorité, les populations autochtones n'aspirent qu'à jouer loyalement et pleinement leur rôle dans la cité. Elles doivent y être amenées normalement. Donner et retenir ne vaut. Cette règle de notre droit est encore plus vraie et plus nécessaire outre-mer qu'à la métropole.

La création d'un cadre unique perpétuellement promise, toujours différée, l'accession de plus en plus grande des autochtones à la gestion et à l'administration de leurs propres affaires, l'égalité proclamée partout de tous les hommes de l'Union française sans d'autre considération que le mérite, toute cette politique qui est juste, opportune, et qui a été solennellement affirmée, doit entrer dans les faits.

Une administration ou une politique qui prétendrait s'emprisonner dans une tour d'ivoire en dominant de très haut et de très loin les problèmes et les contacts

humains, en essayant de leur appliquer des formules toutes faites, peut être parfaitement logiques, mais non adaptées, risquerait, même si elle est animée des meilleures intentions, d'échouer. Et cela pour le pire désastre non seulement des territoires d'outre-mer livrés à l'aventure incontrôlable, mais d'une métropole plus que jamais solidaire de l'Union française.

Dans l'ordre social, après cinquante années de présence française à Madagascar, nous devons constater que trop de Malgaches connaissent encore une situation misérable. Cette situation a des répercussions très graves sur l'état physiologique des individus, dont elle explique pour une part le faible degré de résistance comme le chiffre élevé de la mortalité générale et infantile.

Ainsi il convient avant tout d'examiner la situation matérielle des travailleurs malgaches. L'indice du coût de la vie par rapport à 1939 est à 17.32, alors que l'indice des salaires est à 10.36 (30-9-48, chiffres officiels). Si l'on tient compte que, depuis septembre dernier, la vie a encore augmenté, alors que les salaires sont restés stationnaires, le pouvoir d'achat des salariés se trouve réduit de la moitié de ce qu'il était en 1939. La moyenne des salaires s'établit à 30 francs, alors que le prix du kilo de riz varie selon les qualités et selon les régions entre 20 et 29 francs et le prix du tissu de coton entre 70 et 125 francs le mètre. Les impôts privent le travailleur d'un mois de son salaire. La sécurité sociale n'étant pas introduite, l'indemnité consentie par certains employeurs (100 à 200 francs par mois et par enfant) ne permet pas aux travailleurs malgaches de pourvoir à la subsistance de leur famille insuffisamment nourrie et vêtue. Le sort de l'ensemble de la population paysanne n'est pas sensiblement différent si l'on tient compte des prix payés au producteur autochtone en échange de ses produits comparés au prix du matériel nécessaire à l'exploitation de ses terres:

Prix du kilo de riz, 7 francs;

Ancady, 200 à 300 francs.

Charrue, 12 à 20.000 francs.

En l'absence de code du travail, les conditions du travail étant soumises à une réglementation incoordonnée et inadaptée, les salariés se trouvent désormais devant l'éventuel arbitraire patronal, d'autant plus qu'étant donné le climat actuel de l'Ile, pour des raisons complexes, les syndicats ne jouent pas tous pleinement leur rôle. A travail égal les salaires consentis sont variables selon qu'il s'agit d'autochtones et d'européens et cette injustice est vivement ressentie par les malgaches. Par ailleurs, trop souvent l'hygiène n'est pas respectée dans les entreprises (aération, évacuation des poussières) non plus que les mesures de préservation contre les accidents. Il convient de souligner à ce sujet la carence ou l'insuffisance de l'inspection du travail. La main-d'œuvre enfantine est largement utilisée à des travaux parfois pénibles (triage du manioc) ou malsains (filatures) et cette situation réclame une réglementation et un contrôle stricts.

L'existence dans l'Ile d'un prolétariat blanc, que loin d'être en régression s'affirme et se développe et gagne très regrettablement l'élément féminin, pose des problèmes multiples qui doivent retenir l'attention des pouvoirs publics et appeler des mesures appropriées.

La population vit souvent dans des conditions d'hygiène défectueuses. Pour ne citer qu'un exemple, notons que le plus grand centre urbain de l'Ile, Tananarive, est encore privé d'égoûts. La distribution de l'eau potable y est notoirement insuffisante, alors que la question de l'eau ne devrait pas se poser à Madagascar. La population autochtone se voit parfois dans l'obligation de puiser l'eau dans les rizières ou à des sources polluées. Encore que nous ne méconnaissions pas les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des travaux nécessaires, un effort important est à entreprendre dans ce domaine qui doit être considéré comme de nécessité publique.

En dehors de quelques initiatives qui mériteraient d'être généralisées, aucune amélioration notable n'a été apportée à la construction de l'habitat. Si les paillottes constituent un mode d'habitation adapté au climat dans les régions chaudes, encore conviendrait-il que ces paillottes soient convenables et sur les hauts plateaux, où le climat est plus froid, que l'on donne aux autochtones le désir et les moyens de construire des habitations en dur.

La sous-alimentation, l'habillement insuffisant, le manque d'hygiène contribuent au développement de diverses maladies (typhoïde, paludisme) qui existent dans la grande île à l'état endémique. Grâce aux efforts méritoires, encore qu'insuffisants pour les besoins de l'Ile, d'un corps sanitaire français et autochtone, au dévouement duquel on ne saurait trop rendre hommage, le paludisme est en régression depuis l'emploi généralisé de la quinacrine. Mais là encore il faut d'abord prévenir le mal en procédant aux travaux d'assainissement indispensables et à la destruction des anophèles. De bons résultats qui doivent être développés ont été obtenus grâce à l'emploi du D. D. T.

La tuberculose s'est aggravée dans l'Ile à la suite du rapatriement massif des soldats. La déficience physique de la population, par ailleurs insuffisamment vêtue dans les régions les plus froides, explique cette propagation rapide, d'autant plus qu'il est impossible d'isoler les malades. Il n'existe pas en effet de sanatorium à Madagascar par suite de refus du crédit de 300 millions nécessaire à sa construction.

Au sujet de l'équipement sanitaire de l'Ile, sans entrer dans le détail de la structure de son organisation sanitaire, nous tenons à souligner, malgré les efforts certains réalisés, l'insuffisance des établissements sanitaires et du personnel (50 hôpitaux en 1945, 56 en 1948), dont un unique hôpital d'enfants à Tananarive. Seulement 229 postes médicaux pour l'ensemble de l'Ile, 350 médecins autochtones et 61 médecins européens.

Les infirmiers européens ne sont qu'au nombre de vingt-sept et les infirmiers et infirmières autochtones n'ont aucune formation, puisqu'il n'existe aucune école d'infirmiers à Madagascar.

Certaines agglomérations se trouvent à 75 kilomètres de tout médecin et reçoivent des visites très espacées d'infirmiers visiteurs ou de docteurs.

L'Ile ne compte que sept pharmaciens; des centres importants, comme Fort-Dauphin, en sont dépourvus et la population du Sud doit se procurer les médicaments à Tananarive ou à Fianarantsoa.

Les infirmières visiteuses ne sont qu'au nombre de 60, et se consacrent surtout à l'inspection médicale scolaire. En raison de leur nombre trop restreint, elles ne contrôlent qu'une très faible partie de la population scolaire (22.389 en 1946 sur 181.600). Dans certains centres importants, comme Tamatave, il n'existe pas d'infirmières visiteuses.

Elles auraient cependant un rôle important à jouer dans le dépistage des maladies comme dans l'éducation des mères qui, trop souvent, à leur sortie de la maternité sont livrées à elles-mêmes et sans conseils, ce qui explique l'importance de la mortalité infantile après le sevrage.

Pourtant, si l'on veut lutter contre la dépopulation, il faut suivre attentivement la mère et l'enfant, veiller à l'alimentation de la mère, la conseiller, la faire revenir sur des pratiques primitives inconciliables avec la prophylaxie et l'hygiène modernes. Il faut également avoir une politique du lait. Le lait naturel suffirait à Madagascar à la nourriture des nouveau-nés, sans qu'il soit besoin de recourir au lait condensé dont la pénurie se fait par ailleurs anormalement sentir.

Il importe de multiplier les cantines scolaires, qui ne rencontrent pas tout l'appui nécessaire de la part de l'administration, comme d'ailleurs de favoriser la création de colonies de vacances.

Toute politique sociale conséquente à Madagascar devra tendre d'abord à assurer à l'ensemble de la population des conditions de vie, de travail et d'hygiène suffisantes, à créer une armature sanitaire mieux adaptée à la situation démographique de l'Ile, en développant les postes médicaux de brousse et les équipes volantes d'infirmières et de médecins.

Dans l'ordre culturel, le désir de s'instruire a toujours été et demeure très vif chez les Malgaches et la France a là le moyen de réaliser de grandes choses, car un effort très sérieux reste à accomplir.

Quelle est aujourd'hui la situation ? 181.600 élèves fréquentent les établissements scolaires publics et privés, soit à peine le tiers de la population scolarisable qui s'élève à 600.000. Le nombre des instituteurs (1.566 pour toute l'Ile) est notoirement insuffisant, et les écoles primaires sont surchargées (100 élèves et au-dessus dans certaines classes). Il manque actuellement 2.000 instituteurs à Madagascar.

Un double problème demeure posé:

1° Multiplication de nouvelles écoles dans les centres où les parents se voient dans l'obligation de diriger leurs enfants vers les écoles privées et de payer l'écolage, ainsi qu'en brousse où trop souvent les écoles n'existent pas;

2° Former des instituteurs en nombre suffisant et leur donner une formation générale et pédagogique en rapport avec le rôle qu'ils sont appelés à jouer.

La question de la construction d'écoles de brousse ne paraît rencontrer aucune difficulté et l'expérience montre que les collectivités locales apportent une collaboration efficace dans ce domaine si on sait faire appel à leur concours.

Trop peu a été fait jusqu'à ce jour pour la formation des instituteurs. La seule école d'administration existante dirige ses meilleurs éléments vers l'administration générale et la médecine, le reste va à l'enseignement ou aux carrières agricoles les plus défavorisées. La création urgente de ces centres pédagogiques envisagée dans chacun des chefs-lieux de province n'est réalisée qu'à Tuléar. Et la création d'une école normale à Antsirabé n'est qu'à l'état de projet.

La faible part qui est faite dans l'école primaire à la langue malgache, l'emploi obligatoire du français, la surcharge des classes, rendent l'enseignement purement mnémotechnique et détaché de la vie. La plupart des enfants qui sortent de l'école primaire deviennent illetrés au bout de quelques années.

L'extension de l'enseignement primaire permettra un recrutement plus large pour l'enseignement secondaire et devra être suivi de la création de nouveaux lycées.

48 p. 100 seulement d'élèves malgaches suivent l'enseignement dispensé dans deux lycées pour une population autochtone de 4 millions d'habitants contre 30.000 Européens.

L'enseignement supérieur n'est accessible qu'à une minorité de boursiers envoyés en France (74 actuellement). La création d'une université malgache permettra d'étendre plus largement l'enseignement supérieur aux jeunes Malgaches et de dégager véritablement les valeurs malgaches. En attendant, il convient de réserver un plus large crédit pour envoyer en France des étudiants malgaches en plus grand nombre.

L'enseignement professionnel et agricole revêt une importance fondamentale dans la vie économique de l'île, où l'agriculture tient une grande place et où toutes les conditions en bien des lieux et des cas existent pour une industrialisation rapide.

Or, l'enseignement professionnel, tel qu'il est conçu actuellement, ne permet pas la formation de techniciens ayant à la fois une culture générale suffisante et une connaissance approfondie de leur métier.

La création de véritables écoles professionnelles dotées d'un matériel suffisant et de moniteurs d'élite permettra de former les techniciens et les spécialistes, dont la pénurie constitue un handicap pour la vie économique.

A côté des écoles professionnelles, il appartiendra de développer les écoles d'agriculture, car une seule existe actuellement à Madagascar.

Il faudra également se pencher sur l'enseignement postscolaire. En effet le jeune Malgache, lorsqu'il a terminé ses études, est dans l'impossibilité de parfaire sa culture et se trouve livré à lui-même.

Les œuvres et les poèmes malgaches ne sont pas mis à la portée de la masse, non plus que la littérature française. Les seules traductions existantes se bornent à des romans sans aucune valeur. La rareté des revues, la médiocreté des films, l'absence de conférences éducatives même dans les centres urbains, ne permettent pas aux jeunes Malgaches de satisfaire leur désir de s'instruire.

La France fera œuvre civilisatrice à Madagascar en adoptant une politique plus hardie et coordonnée, inspirée du souci de fournir à l'ensemble de la population malgache le moyen de donner, tant dans le domaine intellectuel que technique, toute la mesure de ses possibilités.

Sur le plan économique, la situation actuelle et l'avenir de la grande île exigent sans délai une lourde tâche des pouvoirs publics, ainsi que la mise en œuvre effective des efforts trop timidement amorcés de collaboration entre la population locale et l'élément européen.

Il n'est pas douteux que cinquante années de présence française et d'activité économique à Madagascar se soldent par un bilan assez décevant, mises à part certaines réalisations comme le chemin de fer Fianarantsoa-Manakara ou le barrage de Mantasoa qui témoignent fragmentairement de ce qui aurait pu être réalisé à Madagascar à l'échelle d'autres créations françaises, comme celles du Maroc et de l'Indochine.

L'heure n'est plus à la seule constatation négative des responsabilités humaines ou des circonstances naturelles expliquant le délaissement et la stagnation économique d'une île qui cependant, par ses richesses agricoles et minières, par ses virtualités multiples et prodigieuses, ne le cède en rien aux territoires du globe les plus prospères.

Insularité et position excentrique, à l'écart des centres vitaux du monde moderne; repliement sur elle-même au cours des années de guerre; médiocrité physique de la population minée par le paludisme et la tuberculose avec une mortalité infantile désastreuse; pénurie d'une main-d'œuvre primitive et sans grands besoins, inadaptée aux techniques modernes, récemment livrée à elle-même par la suppression du travail forcé, justifiée en soi, mais n'ayant pas été suivie d'une législation du travail impérative de devoirs comme de droits; insuffisance d'un budget de sous-préfecture d'un milliard et demi, sur lequel, les fonctionnaires payés, il ne restait pas 500 millions pour les travaux de mise en valeur; concession gratuite ou pour un prix dérisoire à certaines grandes compagnies et à leurs filiales articulées suivant la formule du trust, d'immenses territoires se partageant l'exploitation du pays, contrôlant la quasi-totalité de son commerce extérieur et, sauf de rares exceptions, pompant la colonie au lieu de l'équiper et de l'enrichir par des investissements de capitaux productifs; le dirigisme abusif de la métropole et une politique de devises insupportable aux producteurs les mettant dans l'impossibilité de soutenir la concurrence vis-à-vis de l'exportateur ou de l'intermédiaire métropolitain.

Les faits seuls importent: la grande île est toujours en friche et le standing de vie des Malgaches demeure anormalement bas.

A Tananarive, entre 1900 et 1945, l'indice pondéré du prix de la vie passait de 100 à 2.007, pendant que les salaires fixés par l'administration passaient de 0,60 à 11 francs par jour, soit un indice de 1833.

Durant ces dernières années, cette situation s'est notablement aggravée. L'indice moyen des salaires de base ressort pour l'ensemble de l'île à 655 (base 100 en 1939). Pour la même période, l'indice des prix de gros passe de 100,4 en décembre 1939 à 800 en juillet 1947 et l'indice des prix de détail de 100,5 à 1090 aux mêmes dates.

Le pouvoir d'achat des travailleurs est donc réduit à peu près à la moitié de ce qu'il était avant la guerre.

A l'heure présente, l'abandon dans lequel les cultures ont été laissées pendant plusieurs mois dans la région, une des plus riches de l'île, affectée par les troubles, la pénurie, l'usure et la destruction du matériel, l'insuffisance et l'instabilité de la main-d'œuvre entraîneront, pour les prochaines récoltes, des déficits certains dont la répercussion sera sensible sur les exportations et sur le déficit grandissant de la balance commerciale avec l'étranger (647 millions de francs en 1947 contre 587 en 1946).

Le malaise malgache n'est pas exclusivement d'ordre économique, mais il est incontestable que, si des mesures politiques peuvent mettre fin à l'agitation, les difficultés économiques n'ont fait qu'accentuer la misère de la masse et favoriser un climat d'excitation.

Ainsi, dans l'ordre économique comme sur le plan politique, l'entente franco-malgache apparaît comme la seule solution constructive de raison et d'avenir. Des réformes positives, compatibles avec l'état d'évolution du pays, sont nécessaires. Certaines devront être immédiates; d'autres intervenir dès que possible afin que soient réformées les conditions économiques et sociales dont l'incidence sur les douloureux événements récents n'est plus niable.

La réparation des dommages causés par la révolte doit s'accompagner de la mise en œuvre du plan d'équipement du territoire. Les crédits ouverts en 1947 à cette fin se sont élevés à plus d'un milliard; en 1948, ils étaient de l'ordre de 3 milliards et demi. Avec l'appui financier et matériel de la métropole, Madagascar doit non seulement surmonter les difficultés présentes mais constituer l'équipement indispensable au développement de la production et à l'amélioration du niveau de vie des habitants. Une politique du riz s'impose. Il faut protéger d'abord le Malgache contre la spéculation, mais aussi produire plus de riz, de meilleure qualité et moins cher. L'aménagement notamment des terres du lac Alâotra doit y pourvoir. L'avenir de l'Alâotra comme de Madagascar est subordonné à la réalisation cohérente et persévérante d'un ensemble solidaire de projets: travaux d'hydraulique agricole, programme d'équipement agricole, décentralisation de la politique portuaire, extension des voies de communication (dans l'immédiat, prolongation et aménagement du canal des Pangalanos pour faciliter les relations maritimes côtières, agrandissement du port de Tamatave dont le trafic a doublé en un an; construction du port de Soalara, destiné à l'écoulement du charbon de la Sakoa), transformation de la station agricole de l'Alâotra en un centre de recherches agronomiques.

Il s'agit de fournir à Madagascar, en quantité et en qualité suffisantes et à des prix susceptibles d'être compatibles avec l'équilibre des salaires et du taux de la vie, les cotonnades, les objets fabriqués et les machines, qui lui sont encore trop chichement dispensés. Grâce à ses exportations, dans tous les pays à devises appréciées, de vanille (dont le plan d'assainissement doit être sans délai réalisé), de graphite, de mica, de raphia, d'huiles essentielles, Madagascar possède assez de ressources pour les obtenir, à condition que l'île ne soit plus maintenue dans l'assujettissement unilatéral du système économique et douanier métropolitain.

La lutte contre le marché noir doit être rigoureusement menée, sans considération de personnes et d'intérêts, afin d'empêcher, dans toute la mesure, hélas, du possible, que les agents des compagnies, indiens et chinois — sans parler de la passivité sinon de la collusion parfois de l'administration — continuent à accaparer et à spéculer sur le dos des Malgaches désarmés. L'existence d'un seul port, Tamatave, recevant les marchandises importées et d'un nombre limité d'usines fabriquant les denrées contingentées, devrait faciliter cette lutte et ce contrôle d'intérêt général.

L'exécution du « plan » assurera la mise en culture de nouvelles terres, la mécanisation des exploitations, l'utilisation rationnelle, au seul service du bien public, des richesses hydroélectriques et minières, dont le charbon au premier chef, le pétrole et l'or demeurent étrangement inexploités.

Cette mise en œuvre exige certes un effort financier important qui ne peut être essentiellement fourni que par la métropole mais qui ne tardera pas à être rémunérateur pour l'Union française.

Un des principaux facteurs de réussite sera la régularité des crédits qui devront être utilisés massivement par secteurs successifs et non gaspillés en dispersions fragmentaires.

Une politique fiscale appropriée devra favoriser l'industrialisation, la mécanisation et l'investissement des capitaux. En même temps, il appartient aux pouvoirs publics, rompant avec leur comportement

passé, de surveiller l'action et de limiter l'extension des grosses compagnies, dont le monopole de fait nuit à l'économie générale.

L'institution de sociétés mixtes, à l'exemple des références métropolitaines ou d'outre-mer, ayant déjà fait leurs preuves, doit permettre l'investissement des capitaux importants nécessaires à la mise en œuvre des richesses agricoles et minières de l'île, tout en réservant la juste part de la communauté française et malgache sous l'effectif contrôle technique et financier de l'Etat.

Il est grand temps que le stade du paysannat soit atteint à Madagascar où l'agriculture en reste quasi généralement à des méthodes archaïques (15.000 charrues et 30.000 charrettes à bœufs pour 1.200.000 hectares de culture et 700.000 paysans). Le travailleur malgache produit avec des procédés préhistoriques. Faute de pouvoir labourer, il dévaste la forêt, y met le feu, sème dans les cendres. L'éleveur, de même, brûle la brousse qu'il lui est impossible de faucher, faute de machines. Chaque année sont ainsi dilapidés en fumier des milliers de tonnes d'azote. D'autre part, la forêt est ruinée par la mise en coupe réglée des essences de valeur, au point que l'érosion devient un danger catastrophique menaçant des régions entières.

L'ouverture de nouvelles régions à la culture (notamment 100.000 hectares dans la région du lac Alâotra) doit permettre la création de coopératives malgaches de production avec mécanisation avancée.

Le mouvement coopératif (coopératives intégrales, non seulement de production, mais de consommation) représente un des facteurs essentiels du développement et de la prospérité de Madagascar dans toute la mesure où une administration, consciente de ses devoirs envers les populations qu'elle a tâche d'éclairer et de protéger, veillera sans faiblesse à développer et à amplifier des essais coopératifs freinés jusqu'ici par le régime du troc et certains veto intéressés — au sein des organismes qualifiés.

Les cadres professionnels indispensables pourront venir de France ou, mieux encore, être trouvés sur place par la généralisation de l'enseignement agricole et technique.

L'action économique à mener, dont nous venons de dégager les modalités et les perspectives essentielles, devra faire la plus large part aux problèmes sociaux dont le premier objectif est d'élever le niveau de vie de la masse.

Elle sera d'autant plus efficace et rentable, sur tous les plans, que s'instaurera et s'approfondira la collaboration et la compréhension de tous les éléments de la population.

A ce prix, grâce à la variété de ses richesses naturelles et à ses virtualités magnifiques, la grande île ne devrait pas tarder à atteindre à la prospérité.

Tel est le rapport que vous présente la commission de politique générale, rapport qu'a cru devoir émettre, à l'issue de son voyage, la mission que vous avez envoyée à Madagascar. (*Applaudissements.*)

Comme vous le constatez, ce rapport n'est pas improvisé; je m'excuse de vous avoir infligé une lecture qui — je le reconnais — pouvait être fastidieuse, mais que j'estime salutaire.

Il y a six mois que nous sommes revenus de Madagascar. Ce rapport, nous l'avons rédigé — je ne le cache pas — laborieusement, après de nombreuses séances de travail en commun. Même avec les réserves que j'ai signalées au début, il constitue un minimum.

Je me permets de regretter, encore que ce ne soit pas là un reproche, puisqu'il était ici hier, qu'au seuil de ce débat, le Gouvernement ne soit pas représenté en particulier par M. le ministre de la France d'outre-mer et cela pour deux raisons:

D'abord parce qu'à travers Madagascar, c'est de tout le problème de l'Union française que nous allons parler; à travers Madagascar c'est de tous les territoires d'outre-mer qu'il s'agit.

Ensuite, c'est qu'il en revient lui-même et qu'il aurait été intéressant au cours de ce débat de confronter notre position avec la sienne.

Je souhaite qu'au seuil de ce débat qui, je vous l'assure est attendu là-bas avec impatience et un vif intérêt, nous sachions, les uns et les autres, nous hausser à la sérénité qu'il mérite; je souhaite qu'il soit le plus ample possible, le plus vrai possible. Je vous assure que l'arrivée de votre mission à Madagascar a donné une grande espérance. C'était la première fois qu'une mission de cette Assemblée allait outre-mer, et je ne crois pas faire preuve d'esprit partisan en disant que jamais mission n'a suscité tant d'espoir.

Je voudrais que l'Assemblée de l'Union française, qui va maintenant aborder le débat dans lequel nous pourrons, les uns et les autres, apporter les compléments de nos convictions personnelles, ne se montrent pas au-dessous de la confiance que le peuple malgache lui a témoignée, à travers l'accueil qu'il nous a fait.

Je voudrais profiter de l'occasion pour les remercier tous — populations européennes et autochtones, administrations, colons — tous ceux qui nous ont reçus, tous ceux qui nous ont facilité notre séjour et notre travail dans la grande île. Je voudrais ici les remercier au nom de la commission et — je l'espère — au nom de l'Assemblée de l'Union française. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Léon. Monsieur le président, voulez-vous, avant d'ouvrir la discussion générale, me permettre une question?

M. le président. Vous avez la parole.

M. Léon. Etant donné l'absence de M. le ministre de la France d'outre-mer, et celle de la plupart de nos collègues, à la suite de la longue séance de nuit, ne serait-il pas possible de renvoyer la discussion sur Madagascar à une date ultérieure?

M. le président. Que proposez-vous exactement? Voulez-vous surseoir au débat sur Madagascar, ou l'ouvrir et le continuer jusqu'à six heures quarante-cinq?

M. Léon. Je demande, monsieur le président, que le débat ne soit pas ouvert, puisque la plupart de nos collègues sont absents et que l'affaire est des plus importantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Albert Sarraut, *président de la commission.* Permettez-moi une proposition transactionnelle. Je ne suis pas d'avis d'interrompre le débat commencé. Je suis d'avis de le continuer jusqu'à une heure raisonnable.

Il nous paraît infiniment probable que ce très intéressant débat va se prolonger un assez long temps. Je ne crois pas qu'il soit dans la pensée de quiconque ici de nous soumettre au régime régulier des séances de nuit, au cours desquelles on ne fait pas bonne besogne.

Mon intention était de demander à M. le président, tout à l'heure, de continuer la discussion jusque vers dix-huit heures trente, par exemple, et d'en proposer ensuite le renvoi à vendredi prochain afin que nous ayons une assistance plus fournie que celle d'aujourd'hui.

De cette façon, nous aurons à la fois, en maintenant le débat d'aujourd'hui, affirmé l'intérêt que nous portons aux travaux de la mission et à la situation de Madagascar et nous permettrons également à nos collègues de venir plus nombreux à la prochaine séance pour continuer ce débat si important.

M. le président. Monsieur Léon, maintenez-vous votre proposition?

M. Léon. Oui, monsieur le président, car personne ne siège au banc du Gouvernement et, en reprenant le débat la semaine prochaine, nous serions obligés de revenir sur ce que nous avons dit aujourd'hui.

M. le président. Je suis saisi de deux propositions: la première tendant à renvoyer immédiatement le débat et la seconde, présentée par M. le président de la commission de politique générale, tendant à continuer le débat jusqu'à une heure raisonnable, c'est-à-dire jusque vers dix-huit heures trois quarts.

M. Egretaud. Il faut demander à l'Assemblée de se prononcer sur la date la plus éloignée.

M. le président. Avant de décider s'il y a lieu de reporter le débat à une prochaine séance, il s'agit de fixer l'heure de suspension. (*Très bien!*)

Je mets donc aux voix la proposition tendant à suspendre le débat vers dix-huit heures quarante-cinq minutes.

M. Egretaud. Je demande la parole pour explication de vote.

Il s'agit bien de se prononcer sur la date la plus éloignée ?

M. le président. Non, il s'agit d'abord de fixer l'heure de la suspension du présent débat. Ensuite, nous fixerons la date à laquelle la discussion sera reportée.

Les deux propositions tendent à suspendre la discussion d'aujourd'hui, soit immédiatement, soit à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

M. Léon. Non, monsieur le président. (*Mouvements divers.*)

M. le président. M. le président de la commission demande que la séance soit suspendue à dix-huit heures quarante-cinq. Vous, monsieur Léon, vous demandez la suspension immédiate de la séance.

M. Léon. Non, monsieur le président, je demande le renvoi à quinzaine.

M. le président. Le renvoi équivaut à une suspension puisque la séance est commencée.

M. le président de la commission. Monsieur le président, mettez d'abord aux voix le renvoi, puisque c'est la proposition la plus éloignée.

M. Léon. C'est un renvoi, ce n'est pas une suspension de séance.

M. le président. Vous demandez donc le renvoi au mardi 31 mai, puisque c'est la séance la plus rapprochée ?

M. Egretaud. Monsieur le président, je demande la parole pour expliquer mon vote sur le renvoi du débat à une séance ultérieure.

M. le président. La parole est à M. Egretaud pour une explication de vote.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, il est évident que les conditions dans lesquelles ce débat s'engage ne sont pas particulièrement favorables et cela va obliger l'Assemblée à faire un effort exceptionnel. Toutefois, j'indique que d'autres circonstances vont faire que si ce débat ne se déroule pas immédiatement et intégralement jusqu'à son épuisement, l'Assemblée portera une lourde responsabilité. Il convient qu'elle en soit consciente. Ceci signifie en effet que ce débat va être renvoyé une fois de plus aux calendes. (*Protestations sur divers bancs.*)

La semaine prochaine nous aurons deux séances et l'ordre du jour de ces deux séances est fort chargé. Il n'est donc pas possible de renvoyer ce débat à la semaine prochaine. En fait, cela signifierait le renvoi à la semaine suivante. Or, au cours de cette semaine suivante, certain groupe l'a fait remarquer, un congrès doit se tenir...

Mme Lefaucheux. Non, il a lieu la semaine prochaine.

M. Egretaud. Alors, dans quinze jours, par conséquent, il serait possible sans doute d'inscrire ce débat à l'ordre du jour...

M. Max André. Inscrivons-le pour la séance de mardi 31 mai.

M. Egretaud. ...mais malgré cette possibilité, nous pensons qu'un retard excessif a déjà été apporté à l'examen d'une question des plus urgentes qui n'a pu encore être étudiée à fond par notre Assemblée. Nous demandons par conséquent à celle-ci que le débat ait lieu immédiatement, et qu'il se poursuive sans interruption.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je ferai une autre proposition: je crois impossible de tenir une seconde séance de nuit, où nous ne ferions que du mauvais travail. D'ailleurs, nous serions très peu nombreux.

Mais, d'un autre côté, puisque nous sommes venus aujourd'hui à Versailles, nous pouvons continuer à délibérer cet après-midi.

Je me rallie donc, au nom du groupe du mouvement républicain populaire, à la proposition de M. le président Sarraut de délibérer jusqu'à dix-huit heures ou dix-huit heures et demie.

M. Alduy. Passons au vote, ne perdons pas encore une demi-heure!

M. le président. La parole est à M. Gentet.

M. Gentet. Nous, représentants de Madagascar, nous sommes prêts à ce débat. Pourtant, nous en demandons, avec M. Léon, le renvoi. Nous avons à mettre en cause l'administration française. Il est nécessaire que le représentant de cette administration, c'est-à-dire M. le ministre de la France d'outre-mer, soit à son banc.

M. Egretaud. Il peut se faire représenter.

M. Estèbe. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Estèbe.

M. Estèbe. Ma présence ici aujourd'hui témoigne — des obligations familiales m'auraient, en effet, retenu loin de Versailles — que j'étais prêt, pour ma part, à aborder ce débat. Ce n'était évidemment ni à moi ni même à nos collègues de la commission de prendre l'initiative de la suggestion présentée par M. Léon. Mais dès l'instant que celle-ci a été formulée, je m'y rallie entièrement.

Je me permets de dire très courtoisement à notre collègue M. Egretaud que je ne puis accepter l'interprétation tendancieuse qui s'attacherait, selon lui, au renvoi de ce débat, et que je veillerai — il peut en être certain — au même titre que lui-même, à ce que ce débat vienne effectivement sans délai devant cette Assemblée.

Un débat comme celui-ci aurait dû avoir lieu, à mon avis, dans la quinzaine ou dans le mois suivant le dépôt de notre rapport et son examen par la commission intéressée.

M. Perier. D'accord!

M. Estèbe. Mais, dès l'instant que plusieurs semaines, plusieurs mois même, se sont écoulés, qu'aucune urgence impérative ne s'attache, tant du point de vue de l'Assemblée nationale que du point de vue du Gouvernement, à ce que ce débat vienne immédiatement, considérant enfin qu'un débat de cette ampleur — je me permets de le faire remarquer à M. le président Sarraut — ne vaut tout de même que par sa continuité, il paraît anormal que certains membres, se trouvant inscrits actuellement, entament leurs observations et aient à attendre une semaine ou deux pour entendre les derniers orateurs traiter le même sujet.

Ce n'est pas notre faute si ce débat s'engage aujourd'hui dans des conditions en effet quelque peu anormales et je demande à mes collègues de bien vouloir le reporter à une date ultérieure pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles et dans toute son ampleur, et en vue d'empêcher le Gouvernement lui-même d'user aujourd'hui d'un prétexte valable, je le reconnais, d'être absent à son banc. (*Applaudissements au centre.*)

MM. Max André et Cazelles. Nous demandons la clôture!

M. Raymond Lombardo. Mesdames, messieurs, nous ne devons pas être à la remorque du Gouvernement, en ce qui concerne le débat sur Madagascar.

M. Lapart. En tout cas il serait intéressant qu'il y assistât!

M. Raymond Lombardo. Si le Gouvernement n'est pas là il en prend la responsabilité, mais nous prenons les nôtres!

M. Alfred Bour. Il n'est vraiment pas sérieux de reprocher au Gouvernement de ne pas être représenté aujourd'hui alors que vous savez bien que le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont retenus à l'Assemblée nationale par la discussion de la loi sur le statut de la Cochinchine.

M. Lapart. C'est pour cela que nous demandons le renvoi à quinzaine. Nous avons certaines questions à poser au Gouvernement et nous trouvons inadmissible qu'un débat de cette importance se déroule sans lui.

M. Max André. D'accord!

M. Alfred Bour. Aux voix!

M. le président de la commission. Je demande le vote immédiat sur la proposition formelle que voici: tenons séance jusqu'à 18 heures, et renvoyons la continuation du débat au mardi 31 mai.

M. Raymond Lombardo. Monsieur le président, j'ai demandé la parole pour expliquer mon vote; elle m'a été retirée par les interrupteurs, je demande à la reprendre.

M. le président. La parole est à M. Lombardo.

M. Raymond Lombardo. Je propose à l'Assemblée, non pas d'ouvrir le débat aujourd'hui et de l'interrompre, mais de l'inscrire mardi prochain après-midi, à la place du débat sur le plan, primitivement porté à l'ordre du jour et de le poursuivre alors jusqu'à épuisement.

M. Max André. Encore une séance de nuit!

M. Raymond Lombardo. Parfaitement! Pourquoi pas?

M. le président de la commission. Nous sommes opposés aux séances de nuit!

M. le président. Je mets aux voix la proposition formulée par M. le président de la commission de politique générale, tendant à poursuivre aujourd'hui le débat jusqu'à dix-huit heures trente minutes.

(*Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, l'Assemblée, consultée par assis et levé, repousse cette proposition.*)

M. le président. La proposition n'étant pas adoptée, je propose le renvoi de la discussion de la proposition de MM. Sarraut et les membres de la commission de politique générale et de la mission d'information à Madagascar, tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte de la gravité de la situation politique, économique et sociale à Madagascar, au mardi 31 mai 1949, qui est la date la plus éloignée.

M. Perier. A quinzaine!

M. Abdesselam. Monsieur le président, le 31 mai, la plupart des délégués algériens à l'Union française, seront appelés en Algérie par le voyage de M. le Président de la République. C'est un fait qui peut légitimement ne pas les laisser indifférents.

M. le président. Quelle date proposez-vous?

M. Jacques Mitterrand et plusieurs conseillers à l'extrême gauche. Fixons la date de mardi prochain!

M. Alfred Bour. La date de demain!

M. Abdesselam. Dans trois semaines, date ferme. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Si vous voulez que l'Assemblée prenne tout entière part à ce débat acceptez ce retard.

M. Jacques Mitterrand. Mais mardi prochain 24 mai l'Assemblée sera au complet!

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur le report de la discussion au mardi 31 mai, date la plus éloignée.

M. Abdesselam. Non, la date la plus éloignée est le 7 juin.

M. Alfred Bour. Le 7 juin est trop éloigné!

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur la proposition de M. Abdesselam tendant à reporter la présente discussion à la séance du 7 juin, qui est effectivement la date la plus éloignée.

M. Raymond Lombardo. C'est un scandale! Il y aura six mois que la mission est revenue.

M. Borrey. Pourquoi pas aux calendes grecques?

On avait décidé à la conférence des présidents, en raison de la fête de l'Ascension de siéger mardi matin. On pourrait mardi prochain, après le débat sur l'Inde, continuer le débat sur Madagascar. Sans cela, nous n'en finirons jamais! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. N'oubliez pas que mardi matin nous avons un debat sur les Etablissements français dans l'Inde.

M. Borrey. Cela n'empêche rien!

M. Abdesselam. Je retire ma proposition du 7 juin et me rallie à la date de mardi prochain 24 mai, après la discussion sur les Etablissements français dans l'Inde.

M. Borrey. Il y a six mois que notre mission partait pour Madagascar. Si on ne discute de cette question que dans un an, le rapport de la mission n'aura plus aucun intérêt!

M. Abdesselam. Je me rallie, je le répète, à la date du mardi 24 mai.

M. Perier. Mes chers collègues, je crois qu'il conviendrait de mettre un peu d'ordre dans le débat.

Nous nous trouvons en présence de deux propositions, l'une portant sur la date du mardi 31 mai et l'autre sur celle du mardi 24 mai. Or, il est prévu mardi prochain, je crois, une discussion d'urgence.

Mlle Aulissier. Le matin seulement.

M. Perier. La discussion d'urgence porte sur une question importante. Croyez-vous, en toute honnêteté, que nous pourrons épuiser le débat dans la matinée ?

M. Raymond Lombardo. Mais oui, bien sûr!

M. Perier. Je me rallie à la date du 31 mai et je demande un scrutin.

(Protestations sur divers bancs.)

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Perier au nom du groupe du rassemblement républicain, sur le renvoi au 31 mai du débat sur Madagascar.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants.....	142
Majorité absolue	72
Pour l'adoption	28
Contre	114

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

En conséquence, je vais mettre aux voix la seconde proposition tendant à reporter à mardi prochain la discussion de cette proposition.

La parole est à M. le président de la commission de politique générale.

M. le président de la commission. Comme je suis absolument hostile aux séances de nuit — qui nous infligent une fatigue visible — dans l'hypothèse où la discussion ne serait pas terminée mardi soir, comme nous ne siégeons pas jeudi — jour de l'Ascension — je demande qu'exceptionnellement la discussion puisse continuer mercredi. *(Applaudissements.)*

Voix nombreuses. Très bien! d'accord!

M. le président. Messieurs, je mets aux voix la proposition tendant à reporter la suite de la discussion de la proposition de M. Albert Sarraut et des membres de la commission de politique générale et de la mission d'information à Madagascar à mardi prochain, à la suite de la discussion sur les affaires de l'Inde.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Il en est ainsi décidé.

— 5 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents avait décidé de proposer à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques.

Mardi 24 mai: la première à neuf heures trente; la deuxième, à quinze heures.

Il n'y aurait pas séance publique jeudi 25 mai, jour de l'Ascension.

Je rappelle à l'Assemblée qu'elle a fixé hier l'ouverture de la première de ces deux séances à dix heures. Mais, étant donné la décision prise sur la suite de la discussion de la proposition sur Madagascar, je propose que cette séance commence à neuf heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour des deux séances publiques de mardi prochain 24 mai et de la séance publique du mercredi 25 mai serait donc le suivant:

Mardi 24 mai, à neuf heures trente, 1re séance publique:

1° Discussion d'urgence de la demande d'avis sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à organiser par décret un referendum dans les établissements français de l'Inde et à engager les dépenses afférentes aux frais de déplacement et de séjour des observateurs neutres appelés à assister à cette consultation (n° 127, année 1949);

2° Suite de la discussion de la proposition de MM. Sarraut et les membres de la commission de politique générale et de la mission d'information à Madagascar, tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte de la gravité de la situation politique, économique et sociale à Madagascar. (Nos 122 et 125, année 1949. — M. Zinsou, rapporteur.)

Mardi 24 mai, à quinze heures, 2e séance publique:

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Mercredi 25 mai, à quinze heures, séance publique:

1° Vote sans débat de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, la législation en vigueur dans la métropole en matière d'adoption et de légitimation adoptive. (Nos 5 et 137, année 1949. — M. Abdessclam, rapporteur.)

2° Vote sans débat de la proposition de M. Jousselin et des membres du groupe M.R.P. tendant à inviter le Gouvernement à soumettre le plan quadriennal à l'avis de l'Assemblée de l'Union française. (Nos 118 et 138, année 1949. — M. Schock, rapporteur.)

3° Suite de la discussion de la proposition de M. Sarraut et des membres de la commission de politique générale et de la mission d'information à Madagascar, tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte de la gravité de la situation politique, économique et sociale à Madagascar. (Nos 122 et 125, année 1949. — M. Zinsou, rapporteur.)

4° Discussion d'urgence de la proposition de MM. Cazelles, Lechani, Begarra, Belabed, Chekkal Dalo, Pieri, Alduy et des membres du groupe socialiste S.F.I.O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à octroyer une somme de 200 millions de francs à titre de secours d'urgence à la population de la commune mixte de Laghouat et de 300 millions aux trois départements d'Afrique du Nord, victimes des inondations du 28 avril 1949. (N° 128, année 1949.)

5° Suite de la discussion de la proposition de MM. Jacobson, René Moreux, Schmitt, Schock, Thomas et les membres du groupe du mouvement républicain populaire, de MM. Camprasse, Jumillon, Tétan et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, de MM. Delmas, Georget, Lhuillier et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, de M. Georges Riond et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants) et de M. Bilavarn Khoun, tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant attribution de crédits complémentaires pour l'équipement des territoires d'outre-mer, au titre de l'exercice 1er juillet 1949-30 juin 1950 (n° 73 et 121, année 1949, M. Jacobson, rapporteur).

M. le président. La parole est à M. Cazelles.

M. Cazelles. Mesdames, messieurs, au début de la semaine vous avez voté une proposition de secours d'urgence aux victimes des inondations d'Algérie dont vous aviez fixé la date à mardi après-midi. On nous propose de renvoyer cette discussion à la séance de mercredi. Je demande à l'Assemblée, étant donné que cette affaire ne semble pas devoir soulever un très grand débat, de la maintenir en tête de l'ordre du jour de mardi après-midi.

M. le président. La parole est à M. Lombardo.

M. Lombardo. Je me permets de signaler à M. Cazelles que la commission, dont M. Curabet fait partie, devait se réunir mardi matin.

Or, mardi matin, il y a séance publique sur le referendum de l'Inde. La commission ne pourra pas se réunir, elle ne sera pas en état de rapporter la proposition dont parle M. Cazelles.

M. Cazelles. Je tiens tout de même à faire remarquer que nous avons un règlement, et que lorsque l'Assemblée a décidé une discussion d'urgence, la commission chargée d'étudier la proposition doit se réunir dans un certain délai. Je demande purement et simplement l'application de notre règlement.

M. le président. L'Assemblée est souveraine dans la fixation de son ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour des prochaines séances tel que je viens d'en donner lecture.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du 17 mai 1949.

(*Journal officiel* du 18 mai 1949.)

Page 502, 1re colonne, dernière ligne:

Lire : « économiques des territoires d'outre-mer. »

Même page, 2e colonne, 36e et 37e lignes:

Lire: « ...de l'insuffisance, insuffisance qui est apparue... ».

Même page, 3e colonne, 29e ligne et suivantes:

Lire: « Un député d'outre-mer a même indiqué à l'Assemblée nationale, au cours de la séance du 2 mars 1949, le chiffre de 57 milliards pour satisfaire les besoins évalués par le ministre de la France d'outre-mer lui-même ».

Même page, 3e colonne, 70e ligne:

Lire: « ...budgets spéciaux des territoires, le reste... ».

Page 503, 2e colonne, 24e ligne:

Lire: « principe du plan Monnet, présenté comme « devant .. ».

Même page, 3e colonne, 3e ligne:

Lire: « Ainsi, c'est le peuple malgache et les... ».

Même page, 3e colonne, 59e ligne:

Lire : « ...reconstruction et d'équipement, pour les... ».

Même page, 3e colonne, 72e ligne:

Lire : « ...d'exportations de bananes atteignant... ».

Même page, 3e colonne, dernière ligne:

Lire: « ces 48 milliards hypothétiques, pour trois semestres, soit en... ».

Page 504, 1re colonne, 26e ligne:

Lire: « ...la possibilité d'accorder 8 milliards... ».

Même page, 1re colonne, 29e ligne:

Lire: « ...fausse générosité, et d'autant plus qu'il nous souvient... ».

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 20 mai 1949.

SCRUTIN (N° 54)

Sur la fixation au 31 mai 1949 de la date de discussion de la proposition n° 122 sur la situation à Madagascar.

Nombre des votants 140
Majorité absolue 71

Pour l'adoption 28
Contre 112

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Aubert.
Baretaud.
Bichon.
Blachette.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Chevance-Bertin (Général).
Coulon.
Daber (Jules).
Fourcade.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Lapart.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Léon.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Naroun.
Perier.
Razafiala.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Rouleaux-Dugage.
Sarraut (Albert).
Mme Marianne Verger.
Viniger.

Ont voté contre:

MM.
Abbas (Ferhat.
Abdesselam.
Ahmed Koloko (A'ifah).
Alduy.
Mlle Allemandi.
André (Max).
Antonini.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Begarra.
Belabed.
Mme Bertrand.
Bidet.
Bizot.
Boiteau.
Bourbou (Hama).
Bouda (François).
Boumendjel.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Borrey.
Boysson (Guy de).
Mme Caffot.
Camprasse.
Carroué.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Chassiot.
Chekkal Daho.
Comiti.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Dadet.
Darlan.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Donnat.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Egretaud.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Laurin.
Lautissier.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lévy.
Lhuillier.
Lombardo.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Piéri.
Piot.
Plagne (Général).
Polycarpe.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Thévenin.
Touré.
Tubert (Général).
Vendenboomgaerde.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Boussenot.
Charlier.
Longuet.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Voca.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bilavarn Khoun.
Giard.
Guyard.
Serot.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

N'a pas pris part au vote:

(Conformément à l'article 96 du règlement.)

M. Barbé.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Gianfarani.
Costes.
Lakdari.
Paun Yung.

N'ont pas pris part au vote :

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Diop Babakar, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 112
Majorité absolue 72

Pour l'adoption 28
Contre 114

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.